

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 08 AVRIL 2019**

Date de convocation :
02 avril 2019
Date de publication :
02 avril 2019

Nombre de conseillers :
en exercice : 51

Présents : 41

Votants : 45

L'an deux mille dix-neuf le huit avril à 20h30, le Conseil de Communauté d'Agglomération de marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHEL, Président.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Pierrette MUNIER, Frédéric NION, Pascal LEROY, Thibaud GUILLEMET, Mireille MUNCH, Yann DUBOSC, Jean-Marie JACQUEMIN, Tony SALVAGGIO, André AGUERRE, Jacques AUGUSTIN, Jean-Michel BARAT, Monique CAMAJ, Jacques CANAL, Alain CHILEWSKI, Ghyslaine COURET, Edouardo CYPEL, Manuel DA SILVA, Liliane DEDIEU, Laurent DELPECH, Serge DUJARRIER, Patrick GUICHARD, Roland HARLE, Brigitte JARROT-THYRODE, Edwige LAGOUGE, Martine LEFORT, Patrick MAILLARD, Denis MARCHAND, Loïc MASSON, Isabelle MOREAU, Emilie NEILZ, Antonio PINTO DA COSTA OLIVEIRA, Marielle POQUET-HELPER, Gisèle QUENEY, Christian ROBACHE, Geneviève SERT, Laurent SIMON, Jean TASSIN, Claude VERONA, Sinclair VOURIOT, Vincent WEBER

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES :

Pouvoirs : Christel HUBY à Ghyslaine COURET, Patrick JAHIER à Jacques AUGUSTIN, Annick POUILLAIN à Antonio PINTO DA COSTA OLIVEIRA, Amandine ROUJAS à Alain CHILEWSKI

ABSENTS :

Jacques-Edouard GREE, Ludovic BOUTILLER, Chantal BRUNEL, Nathalie NUTTIN, Serge SITHISAK, Thi Hong Chau VAN

Secrétaire de séance : Monsieur Thibaud GUILLEMET est désigné pour remplir cette fonction.

Le compte-rendu du Conseil communautaire du 11 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION GEMAPI

La réglementation relative aux milieux aquatiques découle d'un grand nombre de textes, directive européennes et textes nationaux. Leurs objectifs sont variés : retrouver un fonctionnement des rivières qui offre de bonnes conditions à l'épanouissement de la biodiversité, retrouver les capacités d'autoépuration des milieux aquatiques, clarifier la question de la propriété de l'eau et des responsabilités associées, améliorer la qualité de l'eau et mieux gérer le risque, etc.

Ces divers objectifs ont longtemps sous-entendu une maîtrise d'ouvrage dispersée entre plusieurs acteurs. C'est pourquoi la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations), instaurée par les lois MAPTAM et NOTRe vise notamment à instituer un unique chef de fil, l'EPCI FP, socle qui devra porter le volet hydraulique et inondation.

Cette compétence GEMAPI a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire au 1^{er} janvier 2018.

Une présentation est faite par Emmanuelle FRAZDI, Directrice de l'Environnement de la CAMG, aux élus sur le contenu de la compétence et la diversité des acteurs.

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 1^{er} avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** le compte de gestion 2018 du budget principal.

BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 18 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** le compte de gestion 2018 du budget assainissement.

BUDGET EAU POTABLE - COMPTE DE GESTION 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 18 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** le compte de gestion 2018 du budget eau potable.

BUDGET FONCIER - COMPTE DE GESTION 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 18 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** le compte de gestion 2018 du budget foncier.

ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'ordre du jour de la séance comportant le vote des comptes administratifs 2018,

Vu la candidature de Pierrette MUNIER,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ELIT** Pierrette MUNIER en tant que Présidente de séance pour le vote des comptes administratifs 2018.

Jean-Paul MICHEL, Président, quitte la séance.

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 1^{er} avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- ❖ **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- ❖ **APPROUVE** le compte administratif 2018 et ses annexes.

BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 18 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- ❖ **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ❖ **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget assainissement et ses annexes.

BUDGET EAU POTABLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 18 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- ❖ **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- ❖ **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget eau potable et ses annexes.

BUDGET FONCIER - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 18 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- ❖ **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- ❖ **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget foncier et ses annexes.

Jean-Paul MICHEL rejoint l'assemblée.

BUDGET PRINCIPAL - REPRISE DU RESULTAT 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 1^{er} avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ACCEPTE** la reprise anticipée du résultat 2018 du budget principal en autorisant les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	900 689,54 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	2 107 184,38 €
Couverture du besoin de financement (1068)	5 011 462,45 €

BUDGET PRINCIPAL - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 1^{er} avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VOTE** l'actualisation et la création des autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiements tels que définis ci-dessous :

PROGRAMME 1101 - REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITE DE LAGNY SUR MARNE ET ST THIBAUT DES VIGNES

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021 ET +
DEPENSES ACTUELLES	12 000 000,00 €	2 600 914,89 €	2 412 213,08 €	2 780 000,00 €	4 206 872,03 €	- €	- €
DEPENSES PROPOSEES	12 000 000,00 €	2 600 914,89 €	2 412 213,08 €	1 388 628,75 €	500 000,00 €	5 098 243,28 €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	12 000 000,00 €	2 600 914,89 €	2 412 213,08 €	1 388 628,75 €	500 000,00 €	5 098 243,28 €	- €

PROGRAMME 1102 - CONSTRUCTION ANTENNE DU CONSERVATOIRE DE MARNE ET GONDOIRE A CHANTELOUP EN BRIE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2014	CREDITS DE PAIEMENT 2015	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019 ET +
DEPENSES ACTUELLES	1 285 498,00 €	15 497,51 €	103 024,52 €	461 146,75 €	667 829,22 €	38 000,00 €	- €
DEPENSES PROPOSEES	1 270 181,34 €	15 497,51 €	103 024,52 €	461 146,75 €	658 529,86 €	31 982,70 €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 270 181,34 €	15 497,51 €	103 024,52 €	461 146,75 €	658 529,86 €	31 982,70 €	- €

PROGRAMME 1103 - REALISATION D'AIRES D'ACCUEIL DE GENS DU VOYAGE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021 ET +
DEPENSES ACTUELLES	7 699 800,00 €	1 906 366,23 €	128 459,00 €	2 978 000,00 €	2 686 974,77 €		
DEPENSES PROPOSEES	7 699 800,00 €	1 906 366,23 €	128 459,00 €	2 959 422,23 €	1 595 000,00 €	1 110 552,54 €	
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	7 699 800,00 €	1 906 366,23 €	128 459,00 €	2 959 422,23 €	1 595 000,00 €	1 110 552,54 €	- €

PROGRAMME 1104 - AMENAGEMENT DES BORDS DE MARNE THORIGNY SUR MARNE - DAMPMART

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	6 077 405,00 €	560 795,11 €	3 325 950,00 €	2 190 659,89 €			- €
DEPENSES PROPOSEES	6 077 405,00 €	560 795,11 €	2 457 466,00 €	2 206 500,00 €	852 643,89 €		- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	6 077 405,00 €	560 795,11 €	2 457 466,00 €	2 206 500,00 €	852 643,89 €	- €	- €

PROGRAMME 1105 - REHABILITATION DES BATIMENTS

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	4 185 000,00 €	557 685,54 €	2 282 500,00 €	720 000,00 €	624 614,46 €	200,00 €	
DEPENSES PROPOSEES	4 185 000,00 €	557 685,54 €	1 739 662,19 €	580 400,00 €	720 000,00 €	587 252,27 €	
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	4 185 000,00 €	557 685,54 €	1 739 662,19 €	580 400,00 €	720 000,00 €	587 252,27 €	- €

PROGRAMME 1106 - SCHEMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021
DEPENSES ACTUELLES	7 920 000,00 €	98 899,76 €	864 063,00 €	1 920 000,00 €	960 000,00 €	960 000,00 €	684 000,00 €
DEPENSES PROPOSEES	7 920 000,00 €	98 899,76 €	864 063,00 €	1 639 045,45 €	280 300,00 €	960 000,00 €	684 000,00 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	7 920 000,00 €	98 899,76 €	864 063,00 €	1 639 045,45 €	280 300,00 €	960 000,00 €	684 000,00 €

	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025 ET +
DEPENSES ACTUELLES	1 044 000,00 €	648 000,00 €	741 037,24 €	- €
DEPENSES PROPOSEES	1 044 000,00 €	648 000,00 €	1 701 691,79 €	
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 044 000,00 €	648 000,00 €	1 701 691,79 €	- €

PROGRAMME 1107 - AMENAGEMENT DES BORDS DE MARNE QUAI DE LA GOURDINE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	7 630 000,00 €	50 593,20 €	700 000,00 €	3 220 000,00 €	3 659 406,80 €		
DEPENSES PROPOSEES	7 630 000,00 €	50 593,20 €	255 606,60 €	1 001 000,00 €	3 161 400,10 €	3 161 400,10 €	
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	7 630 000,00 €	50 593,20 €	255 606,60 €	1 001 000,00 €	3 161 400,10 €	3 161 400,10 €	- €

PROGRAMME 1108 - MAISON DE SANTE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	3 750 000,00 €	375 036,00 €	1 500 000,00 €	1 874 964,00 €			
DEPENSES PROPOSEES	3 750 000,00 €	375 036,00 €	1 022 542,77 €	2 352 421,23 €		- €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	3 750 000,00 €	375 036,00 €	1 022 542,77 €	2 352 421,23 €	- €	- €	- €

PROGRAMME 1109 - POLE SOLIDAIRE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023 ET +
DEPENSES ACTUELLES	2 000 000,00 €	915 000,00 €	1 085 000,00 €				
DEPENSES PROPOSEES	520 000,00 €	139 426,25 €	370 000,00 €	10 573,75 €		- €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	520 000,00 €	139 426,25 €	370 000,00 €	10 573,75 €	- €	- €	- €

PROGRAMME 1110 - RESEAUX PLUVIALES ET DECI

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024 ET +
DEPENSES ACTUELLES	- €						
DEPENSES PROPOSEES	2 500 000,00 €	494 800,00 €	505 200,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	2 500 000,00 €	494 800,00 €	505 200,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	- €

BUDGET PRINCIPAL - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES, DE TAXE D'HABITATION ET DE TAXES FONCIERES 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 1^{er} avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ MAINTIENT le taux de taxe d'habitation pour 2019 à 7,91 % ;
- ❖ MAINTIENT le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2019 à 0,886 % ;
- ❖ MAINTIENT le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2019 à 3,02 % ;
- ❖ MAINTIENT le taux de cotisation foncière économique pour 2019 à 28,81%.

VOTE DU TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) POUR 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 1^{er} avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **FIXE** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2019 selon la répartition suivante :

BUSSY SAINT GEORGES	6,34%
---------------------	-------

GUERMANTES	6,20%
------------	-------

BUSSY SAINT MARTIN	5,86%	JABLINES	5,86%
CARNETIN	5,86%	JOSSIGNY	5,86%
CHALIFERT	5,86%	LAGNY SUR MARNE	6,45%
CHANTELOUP EN BRIE	6,01%	LESCHES	5,86%
COLLÉGIEN	6,00%	MONTEVRAIN	7,09%
CONCHES SUR GONDOIRE	5,95%	POMPONNE	5,96%
DAMP MART	5,86%	PONTCARRE	8,80%
FERRIERES EN BRIE	4,51%	SAINT THIBAUT DES VIGNES	6,00%
GOVERNES	5,86%	THORIGNY SUR MARNE	5,97%

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité (*Geneviève SERT, présidente de l'association AVIMEJ, ne prend pas part au vote*),

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** les subventions ci-dessus ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer les conventions d'objectifs entre les entités et la Communauté d'agglomération ;
- ❖ **DELEGUE** au Bureau communautaire l'attribution de subventions aux associations dans la limite de la ligne « provisions » inscrite au budget.

BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 1^{er} avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ADOPTE** le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2019.

BUDGET ASSAINISSEMENT - REPRISE DU RESULTAT 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 18 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ACCEPTE** la reprise anticipée du résultat 2018 du budget assainissement en autorisant les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	482 470,21 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	2 230 037,95 €
Couverture du besoin de financement (1068)	2 230 037,95 €

BUDGET ASSAINISSEMENT - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 18 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ACTUALISE** l'autorisation de programme et les crédits de paiement du programme 2000 comme suit :

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT < 2017 ACTUALISES	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021 ET +
TOTAL ACTUEL DEPENSES	32 895 900,00 €	8 662 920,65 €	4 177 572,76 €	5 750 000,00 €	5 458 400,00 €	3 083 400,00 €	5 763 606,59 €
TOTAL REALISE TTC	8 662 920,65 €	8 662 920,65 €					
TOTAL RESTE A REALISER HT	24 232 979,35 €		4 177 572,76 €	5 733 558,19 €	5 635 000,00 €	3 083 400,00 €	5 603 448,40 €
TOTAL PROPOSE DEPENSES	32 895 900,00 €	8 662 920,65 €	4 177 572,76 €	5 733 558,19 €	5 635 000,00 €	3 083 400,00 €	5 603 448,40 €
RECETTES (SUBV, AUTOFIN)	32 895 900,00 €	8 662 920,65 €	4 177 572,76 €	5 733 558,19 €	5 635 000,00 €	3 083 400,00 €	5 603 448,40 €

BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 18 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 44 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

Abstention(s) : Tony SALVAGGIO

- ❖ **ADOpte** le budget primitif du budget assainissement pour l'exercice 2019.

BUDGET EAU POTABLE - REPRISE DU RESULTAT 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 18 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ACCEPTe** la reprise du résultat 2018 du budget eau potable en autorisant les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	531 774.09 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	329 711.46 €
Couverture du besoin de financement (1068)	329 711.46 €

BUDGET EAU POTABLE - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 18 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ACTUALISE** l'autorisation de programme et les crédits de paiement du programme 3101 pour le budget eau potable comme suit :

PROGRAMME 3101 - PPI "EAU POTABLE"

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020 ET +
PPI "2015-2019" HT actuel	2 106 000,00 €	134 668,22 €	226 565,07 €	1 177 790,00 €	566 976,71 €	- €
PPI "2015-2019" HT proposé	2 106 000,00 €	134 668,22 €	226 565,07 €	780 371,91 €	964 394,80 €	
PPI "2015-2019" HT proposé	2 106 000,00 €	134 668,22 €	226 565,07 €	780 371,91 €	964 394,80 €	- €
RECETTES (SUBV, AUTOFIN)	2 106 000,00 €	134 668,22 €	226 565,07 €	780 371,91 €	964 394,80 €	- €

BUDGET EAU POTABLE - BUDGET PRIMITIF 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 18 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ADOPTÉ** le budget primitif du budget eau potable pour l'exercice 2019.

BUDGET FONCIER - REPRISE DU RESULTAT 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 18 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ACCEPTÉ** la reprise du résultat 2018 du budget foncier en autorisant les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0.00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	1 288 247.44 €
Couverture du besoin de financement (1068)	0.00 €

BUDGET FONCIER - BUDGET PRIMITIF 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 18 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ADOpte** le budget primitif du budget foncier pour l'exercice 2019.

CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC CAMG-LESCHEs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 1^{er} avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer la convention de financement des travaux d'éclairage public avec la commune de Lesches pour les travaux réalisés rue François de la Chapelle, ainsi que tous les documents y afférent.

LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CREATION DU PPEANP SUR LES COMMUNES DE FERRIERES-EN-BRIE ET PONTCARRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 1^{er} avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** le projet de création du PPEANP sur Ferrières et Brie et Pontcarré tel que représenté sur les plans de situation et de délimitation, et correspondant à la liste des parcelles conformément aux annexes jointes à la présente délibération ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à lancer la phase réglementaire de création du PPEANP ;
- ❖ **SOLLICITE** les accords des communes concernées et l'avis de la Chambre d'agriculture sur le projet de périmètre ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la poursuite de la procédure.

AVIS RELATIF AU PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLU DE MONTEVRAIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, ses articles L.153-36 et suivants, et notamment l'article L.153-40

Vu le schéma de cohérence territoriale de Marne Brosse et Gondoire approuvé le 25 février 2013,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 1er avril 2019.

Considérant le projet de modification n°3 du PLU de Montévrain, reçu à Marne et Gondoire en date du 04 février 2019,

Considérant qu'en tant que Personne Publique Associée, Marne et Gondoire peut à ce titre émettre un avis sur ce projet de modification,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **EMET un avis favorable** sur le projet de modification n°3 du PLU de Montévrain, prenant en compte les remarques formulées dans l'annexe.

AVIS RELATIF AU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU DE POMPONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, ses articles L.153-36 et suivants, et notamment l'article L.153-40

Vu le schéma de cohérence territoriale de Marne Brosse et Gondoire approuvé le 25 février 2013,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 1er avril 2019.

Considérant le projet de modification n°1 du PLU de Pomponne, reçu à Marne et Gondoire en date du 04 mars 2019,

Considérant qu'en tant que Personne Publique Associée, Marne et Gondoire peut à ce titre émettre un avis sur ce projet de modification,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **EMET un avis favorable** sur le projet de modification n°1 du PLU de Pomponne.

MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX DES AGENTS DE LA BRIGADE RURALE - EXTENSION A TOUT ORGANISME DU TERRITOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 1^{er} avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 44 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

Abstention(s) : **Marielle POQUET-HELPER**

- ❖ **VALIDE** le principe de mise à disposition à titre onéreux de la brigade rurale avec tout organisme demandeur du territoire de la Communauté d'Agglomération ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer les conventions cadres de mise à disposition.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE MARNE-LA-VALLEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 18 mars 2019.

Considérant la délibération n°20190213-DE10 du Comité Syndical du S.I.A.M du 13 février 2019 approuvant la modernisation de ses statuts,

Attendu que les organes délibérant de toutes les collectivités adhérentes au SIAM doivent se prononcer sur la modification de ses statuts dans un délai de 3 mois à compter de la date de notification (envoi SIAM du 18 février 2019 en LR/AR n°1A 156 207 0136 7). A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable,

Entendu la présentation des statuts proposés, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la modification des statuts du SIAM,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** les statuts modifiant notamment les compétences et les missions du SIAM, joint à la présente délibération.

MODIFICATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE MUSIQUE EN MARNE ET GONDOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 1^{er} avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **PROCEDE** au remplacement de deux membres au sein de la commission interne de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire « Comité de pilotage de Musique en Marne et Gondoire » :

Liliane DEDIEU
Isabelle MOREAU
Pierrette MUNIER
NUTTIN Nathalie
LEFORT Martine
Laurent SIMON

Communications du Président

Questions diverses

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h16

Jean Paul MICHEL

